

**Commune de Barillonnette – compte rendu
Conseil municipal du 13/11/2020**

Présents : Yves BENOITS, Béatrice CRUZ, Grégoire DELABRE, Cécile GACOUGNOLLE, Bruno HEMERY, Lola LUCIANO, Nicole MAGALLON, Isabelle TOLLA, Christian VAN WONTERGHEM

Absents excusés : Jean-Pierre TILLY, Marie LACOUX,

Secrétaire de séance : Cécile GACOUGNOLLE

Le conseil municipal,

(en visio-conférence, lien sur le site de la commune : barillonnette.eu)

Délibère favorablement :

- pour annuler la délibération n°2020-09-02 décidant de la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion du gîte communal : Il s'avère qu'une telle procédure est trop lourde au regard de la réalité du terrain. Une convention d'occupation du domaine public répondrait davantage aux besoins et à la sécurisation de chaque partie et notamment à la sécurisation des relations entre la commune et les gestionnaires du gîte de Peyssier.
- pour désigner en qualité de conseillers communautaires à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Nicole Magallon comme titulaire et Christian Van-Wonterghem comme suppléant, ceci faisant suite à la démission de Jean-Pierre Tilly
- pour reconduire le contrat groupe assurances statutaires entre la commune et le Centre de gestion, par la signature de l'avenant qui acte le changement du président du centre de gestion.
- pour maintenir la compétence PLU à la commune de Barillonnette : en effet, la loi Alur comporte un transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités, sauf si une minorité de blocage rassemblant un quart des communes et représentant au moins 20 % de la population d'une communauté est réunie.
- pour voter le budget annexe de l'eau prévisionnel, soit 26 555 € en fonctionnement et 18 095 € investissement – la facturation de l'eau interviendra dans les meilleurs délais et d'ici la fin de l'année. Elle sera soumise à TVA (5.5 %), désormais obligatoire.
- pour adopter le règlement sur l'eau et la révision des tarifs 2021 qui entrainera une augmentation liée à la future harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble de l'agglomération au tarif plancher d'1 €/m³ pour 120 m³, qui constitue en outre un minimum pour percevoir les subventions de l'agence de l'eau.

Les tarifs 2021 s'établissent comme suit (tous les prix s'entendent hors taxe) :

- Tarif normal, Abonnement part fixe 42€, consommation : de 1 à 250 m³, 0.65 €/m³, au dessus de 250 m³ 1.2 €/m³
 - Tarif « agriculteurs » : Abonnement part fixe 42 €, consommation 0.30 €/m³ jusqu'à 250 m³, au dessus de 250 m³, 0.10 €/m³
 - Tarif « Compteur vert » : Abonnement part fixe 42€, consommation : de 1 à 250 m³, 0.65 €/m³, au dessus de 250 m³ 1.2 €/m³
- Coût des interventions :
- Accès au service : (ouverture dossier) : 50 €
 - Fermeture du service (déménagement) : 50 €
 - Ouverture/fermeture pour convenance personnelle : 70 €
 - Pénalités pour refus d'accès au compteur : 250 €
 - Frais de raccordement : 150 € plus le coût du matériel (compteur...)
- Pour fixer les tarifs des copies et envois de documents administratifs :
 - photocopie A4 N&B = 0.18 €, photocopie A4 couleur = 0.23 €, photocopie A3 N&B = 0.25 €, photocopie A4 couleur = 0,34 €
 - Envois postaux : tarifs en vigueur.

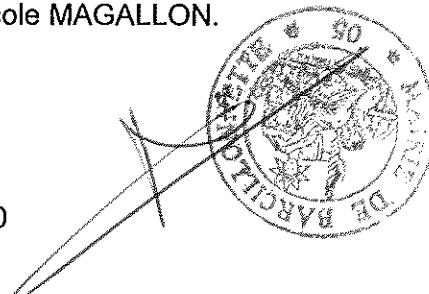
Décide :

- de formaliser l'adressage des voies et numérotations des maisons. Le fichier comportant les parcelles cadastrales, les noms de rues, la liste des logements et les numéros associés est finalisé sur le logiciel géoportail. Un groupe de travail se réunira le 27 novembre pour vérifier les numérotations métriques ou kilométriques et travailler à la pose des panneaux de noms de rues et des numéros. Des arrêtés seront préparés et les habitants recevront un courrier d'information avec leur nouvelle adresse.
- des sujets à insérer dans le prochain barci-infos
- de répondre favorablement à une demande de stationnement posée par un taxi qui souhaite s'implanter sur Barcillonnette
- de confier à Lola Luciano le soin de rencontrer Mme Combal Clémence, nouvelle technicienne forestière
- qu'Isabelle Tolla représentera la commune de Barcillonnette au Conseil d'Ecole du 17 novembre 2020
- que la garderie pourra acquérir le matériel nécessaire à des loisirs créatifs pour Noël.

Est informé :

- de l'avancement des projets de la MJB et de sa recherche de terrain de pour un projet de piste VTT et pour activités diverses. La MJB souhaite s'engager dans un projet de ludothèque à la bibliothèque. Un accord de principe lui est donné.

La Maire,
Nicole MAGALLON.



Prochain conseil municipal : 18 décembre 2020